

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT HILAIRE DE LOULAY DU 16/05/2019

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOSSARD Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BOUDAUD Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BRIAND Karyl	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CAILLER Martine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
CHAILLOU Sylvain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHAMPAIN Jean-Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DENIS Viviane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Frankie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GAUTREAU Florence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GUERIN Thierry	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
HERVOUET Manon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
HERVOUET Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HUCHET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MECHINEAU Sophie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PICHAUD Mathias	<input type="checkbox"/>
NAULIN Fanny	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Mathias	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICOT Hélène	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HUCHET Philippe	<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Gaëlle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	GAUTREAU Florence	<input type="checkbox"/>
POUVREAU Jean-Louis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PICHAUD Christian	<input type="checkbox"/>
PRAUD Nathalie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CHAMPAIN Jean-Michel	<input type="checkbox"/>
ROUSSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SECHER Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistait également à la
réunion

ROUSSEAU Amandine

Mme ROUSSEAU Amandine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil communal du jeudi 7 mars dernier.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

1. Demande de subventions – Terrain de sports

Dans le cadre de l'avenant au contrat Vendée Territoires, l'opération « Aménagement du terrain de sports de Saint Hilaire de Loulay » a été ciblée et pourra faire l'objet d'un subventionnement par le Département de la Vendée.

La subvention au titre du Contrat Vendée Territoires 2017-2020 devrait s'élever à 60 000 €.

En parallèle, dans le cadre du dispositif de financement aux installations sportives, le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pourrait accorder une aide pour équipements sportifs.

Le fonds d'aide au football amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la FFF d'environ 15 millions d'€ qui vise à accompagner le développement et la structuration du football amateur. Il existe 4 cadres d'interventions dont celui des équipements auprès des collectivités territoriales.

Question de Jean-Michel CHAMPAIN : Est-ce que les anciens vestiaires seront rénovés ? Pour le moment ce n'est pas prévu ; il est envisagé plus tard, de rénover le terrain A. Dans ce futur projet, il sera étudié la suppression de ce bloc central avec peut-être une reconstruction.

Question de Michel PAVAGEAU : Les vestiaires foot peuvent-ils accueillir des équipes filles ? Il n'y a pas de vestiaires filles et garçons. Les vestiaires répondent aux normes PMR.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

2. Subventions Animations locales

Par décision n° Del 2019.03.14-30 en date du 14 mars dernier, le conseil municipal de Montaigu-Vendée a décidé d'allouer une enveloppe de 5 000 € au titre des actions contribuant aux animations loulaysiennes. Les demandes de subventions devaient être déposées en mairie avant le 30 avril pour pouvoir être étudiées.

La Commission « Sports – Culture – Animation – Vie Associative » a étudié les dossiers déposés par plusieurs associations locales et propose d'attribuer les subventions pour les actions ou projets qui contribuent à l'animation loulaysienne aux associations suivantes :

- Comité des Fêtes Loulaysien : 1 500 €
- Association LOLAYO : expo photos = 300 € et spectacle jeunes enfants = 300 €
- Association HEYOKA = 1 500 €

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

3. Protocole d'accord – litige location de salle – Espace Yprésis

En février 2018, l'Espace YPRÉSIS a été loué à des particuliers à l'occasion d'un mariage. Lors de l'état des lieux, un constat a été effectué par huissier puisque cette salle avait subi de nombreuses dégradations matérielles et un état de malpropreté.

A l'issue de ce constat, les frais imputés à ce litige ont donné lieu à l'émission d'un titre de recette à l'encontre des locataires pour un montant de 3263,21 € (3763,21 € - 500 € de caution) :

- nettoyage par une société privée : 1008 € ;
- frais d'huissier de justice, Maître Volleau : 324,09 € ;
- remplacement de revêtement stratifié sur deux portes : 897,70 € ;
- remplacement des toiles de stores occultants : 1533,42 €

La locataire a saisi le président du Tribunal Administratif de Nantes par requête enregistrée le 29 mai 2018 sollicitant l'annulation du titre exécutoire émis le 26 mars 2018 par la commune de Saint-Hilaire de Loulay pour un montant de 3263,21 €. Au vu de la nature du litige, le président du Tribunal Administratif de Nantes a estimé opportun de proposer aux parties de mettre en œuvre une procédure de médiation, en application de l'article L.213-7 du code de justice administrative.

Les parties ont donné leur accord au recours à cette procédure alternative de règlement des litiges. Après contact pris avec les parties, par l'intermédiaire de leurs conseils, il a été convenu de retenir l'accord suivant :

Prise en charge par Madame Milcendeau pour un total de 2 231,12 €:

- remplacement des stores : 1533,42 € ;
- remplacement des portes : 897,70 €,
- frais médiation pour moitié : 300 €,
- Il est convenu par les parties, de fractionner ce paiement en cinq mois.

Prise en charge par la Commune :

- frais de nettoyage : 1008 € ;
- frais de huissier : 324,09 €
- frais de médiation pour moitié : 300 €

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

Par 21 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

Observations éventuelles

4. Convention tripartite de financement pour la réalisation d'aménagements routiers

Dans le cadre d'un projet d'aménagement du centre commercial Leclerc, la Société SAS SODINOVE prévoit la réalisation de plusieurs aménagements destinés à desservir son hypermarché et notamment la réalisation d'un giratoire sur la RD 753, ainsi qu'un bassin de rétention des eaux.

Le conseil délégué de Saint Hilaire de Loulay sera appelé à donner son avis quant à la signature d'une convention tripartite entre le Département de la Vendée, la commune de Montaigu-Vendée et la Société SAS SODINOVE, ayant pour objet :

- d'autoriser la création de nouveaux accès sur la RD 753
- d'autoriser la Société à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements de voirie et paysagers
- d'en fixer les conditions techniques de réalisation,
- de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département, la Commune et la Société

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par voix pour, voix contre, abstention

Observations éventuelles

5. Lancement d'une enquête publique relative au déclassement d'une parcelle de la ZAC

La commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay est propriétaire d'une parcelle cadastrée 224 section AB numéro 886 d'une contenance totale de 117m² et située 2 Impasse Henriette Bossard. Cette venelle dessert les parcelles cadastrées 224 section AB numéros 885 et 881.



Dans le cadre de la cession de parcelles situées dans le périmètre de la ZAC à la société Sogimmo, une enquête publique est nécessaire préalablement à tout déclassement d'un bien du domaine public afin que le conseil municipal de Montaigu-Vendée puisse se prononcer sur sa cession sous réserve de la mise en place d'une servitude de passage.

La venelle en question a une utilisation publique et dessert des parcelles spécifiques.

Monsieur le Maire délégué propose donc au conseil communal de donner son avis sur le lancement d'une enquête publique sur la parcelle cadastrée 224 section AB numéro 886 afin de procéder à son déclassement du domaine public pour pouvoir ainsi être cédée par la suite à la société Sogimmo.

Sogimmo a déposé le permis de construire le 15 mai 2019. Le géomètre va passer le mardi 21 mai chez tous les riverains pour valider le bornage.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par voix pour, voix contre, abstention

Observations éventuelles

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

6. Convention SyDEV – Extension du réseau électrique – Projet Prim'Access – 4 logements Rue de la Vendée

Le SyDEV a fait parvenir la convention n° E.P4.146.19.001 se rapportant aux travaux d'extension du réseau électrique du projet Prim Access – 4 Logements – rue de la Vendée à Saint Hilaire de Loulay. La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant H.T	Montant T.T.C.	Base Participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques basse tension					
Réseaux	9 233,00	11 080,00	9233,00	60 %	5 540,00 €
Branchements	3 065,00	3 678,00	3 065,00	60 %	1 839,00 €
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	4 505,00	5 406,00	5 406,00	100 %	5 406,00 €
Branchements	943,00	1 132,00	1 132,00	100 %	1 132,00 €
Tranchée gaz					
Surlargeur	3 583,00	4 300,00	3 583,00	100 %	3 583,00 €
TOTAL PARTICIPATION					17 500,00 €

- Le conseil communal prend note de ces informations

7. Convention SyDEV – Travaux neufs d'éclairage – Terrain d'entraînement synthétique (terrain B)

Le SyDEV a fait parvenir la convention n° L.TS.224.18.001 relative aux travaux neufs d'éclairage du terrain d'entraînement synthétique (Terrain B) de Saint Hilaire de Loulay. La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant H.T	Montant T.T.C.	Base Participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public	70 327,00	84 392,00	70 327,00	80 %	56 261,00 €

Budget plan lumière = 40 000 €.

Sur la commune de Saint Hilaire, les boules 1^{ère} générations sont toutes changées, le remplacement concernait donc les boules 2^{nde} générations.

Cependant, le SyDEV n'attribue pas de subvention cette année (priorité pour le changement sur les boules 1^{ère} générations). Le plan lumière est donc stoppé pour le moment.

- *Le conseil communal prend note de ces informations*

8. Tarifs extrascolaire été 2019 – Maison de l'Enfance

Il convient de fixer les tarifs de l'accueil extrascolaire pour les grandes vacances à venir dont les séjours organisés par la Maison de l'Enfance.

Une réflexion avec la CAF est engagée quant à l'harmonisation tarifaire entre les structures enfance, sous gestion communale, pour entrer au 01 janvier 2020 dans le dispositif « aide à l'accessibilité financière des familles » (conventionnement à l'année civile).

La Maison de l'Enfance étant entrée dans le premier dispositif de la CAF relatif à l'accessibilité financière, la revalorisation des 3 premières tranches de quotient familial émane de la CAF. Pour les QF ≥ 901, il est proposé une augmentation de 1 % des tarifs : tarif horaire et supplément activité.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (& Accueil « Péricecentre »)						
Tarifs du 5 au 30-08-2019						
Tarifs CAF et MSA Montaigu-Vendée	Quotients familiaux					
	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1500	> 1 500
Prix horaire sans la déduction PSO de 0,54€*	1,46€	1,74€	2,00€	2,53€	2,58€	2,69€
Soit facturé à l'heure	0,92€	1,20€	1,46€	1,99€	2,04€	2,15€
La journée de 8h (restauration incluse)	7,36€	9,60€	11,68€	15,92€	16,32€	17,20€

<i>Tarifs CAF et MSA Hors-commune</i> Tarif unique quelque soit le quotient familial Se référer au tarif QF > 1 500	Supplément activité Commune ou « Hors commune » 7,56€
---	---

Tarifs suppléments Séjours Courts

Pour les Séjours Courts, il s'agit d'entériner le montant des suppléments :

SÉJOURS COURTS	
Eté 2019	
Descriptions	Montant du supplément *
Camping de la Maison Neuve à la FERRIERE 4 - 6 ans (2 jours et 1 nuit)	27,50€
Camping de la Maison Neuve à la FERRIERE 6 - 9 ans (4 jours et 3 nuits)	58,58€
Camping municipal à Clisson 9 - 12 ans (4 jours et 3 nuits)	57,98€

** A ce supplément, il faut rajouter le prix de 10h00 X 2 ou 10h00 X 4, à multiplier par le prix horaire variable en fonction du quotient des familles.*

- *Le conseil communal prend note de ces informations*

9. Informations diverses

Aménagement du giratoire De Lorgeril

- Prise en charge financière de la réalisation de ce giratoire par la commune de Montaigu-Vendée pour la route départementale.
- Déplacement du panneau d'entrée de ville de la commune déléguée – Route de la Planche pour imposer aux usagers de rouler à 50 km/h.

Aménagement du Pré Gestin

- Avenant au marché : + 13 629,85 € HT soit 16 355,82 € TTC → soit 3,38 % du montant du marché initial
- Subvention régionale : 54 000 €
- Démolition du local de l'alambic : 4 600 € HT
- Inauguration du Pré Gestin : Samedi 29 juin à 11h00

Appel d'offre

- Programme voirie 2019 :
Estimatif = 205 402 € HT soit 246 482 € TTC
Budget de 250 000 € TTC
Offre en cours d'analyse pour 202 222 € HT.
- Terrain de foot synthétique :
Estimatif : 667 190 € HT soit 800 000 € TTC
Offre validée pour 647 439 € HT soit 776 927 € TTC
Entreprise retenue : Sportingsols

SNEF TELECOM

- Emplacement de l'installation de la nouvelle antenne Relais à la Moctière.

Astreinte Montaigu-Vendée

- Astreinte d'exploitation généraliste de nuit (du lundi au vendredi, de 17h à 8h)
- Astreinte d'exploitation de week-end (du vendredi 17h au lundi 8h).

Repérage des réseaux souterrains

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la législation concernant le repérage en matière de réseaux souterrains a évolué. En préalable à tout chantier ou intervention à proximité de réseaux, une localisation par traçage au sol est devenu obligatoire (une couleur par type de réseau).

Bulletin municipal

- Distribution du bulletin du 29 mai au 1^{er} juin 2019.
- Marché place du Centre Bourg : Vêtement « Chantal Confection », la bel'volaille, le marchand Italien, le marché de légumes et fruits, le poissonnier.
- Cocktail streaming : visualisation des messages du panneau lumineux sur les téléphones portables.

Elections européennes

- Dimanche 26 mai, ouverture des bureaux de vote de 8h à 18h
- Tableau de permanence de la tenue des bureaux de vote reçu par courriel.

PLUi

- Calendrier avant approbation
10 mai : mémoire en réponse de la communauté de communes
20 mai : réception du rapport et des conclusions motivées
6 juin : COPIL
13 juin : Conférence intercommunale des maires
25 juin : approbation

- *Le conseil communal prend note de ces informations*